

La Gazette

des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 3945 - Mardi 24 Août 2021 - Prix : 200 Fc

JUSTICE :

Sambi entame sa 4e année de détention provisoire



COOPÉRATION ENTRE MORONI ET DAR ES SALAM
L'ancien président Kikwete
reçu à Beit Salam

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Août 2021

Lever du soleil:
06h 17mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fajr : 05h 05mn
Dhouhr : 12h 14mn
Ansr : 15h 17mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



HAUSSE DES PRIX

A Anjouan, douaniers, SPC et commerçants se renvoient la balle

Les prix ne cessent d'augmenter tous les jours et sans exception. Les produits importés, cultivés sur place ou ceux qui n'ont subi aucun impact de la crise sanitaire mondiale sont revus à la hausse. La SCP (société comorienne des ports) impose arbitrairement des taxes et n'arrête pas de saigner le petit commerçant.

Quel est le rôle de l'APC ? Défini comme autorité portuaire, l'établissement montre ses biceps aux petits commerçants qui achètent des autres îles ou de Dar Salam. « APC nous fait payer cher parfois plus cher que la douane. On ne comprend rien de ce pouvoir arbitraire qui impose le passage au couloir de la mort chez le petit commerçant »,

crie un business man connu au nom de Boro.

Un autre commerçant tire la sonnette d'alarme sur ces pratiques de l'APC dans l'île. « Il nous fait payer 250 francs pour un cageot de boisson. Pour 300 cageots, j'ai payé 75 000 fc, c'est inadmissible », déplore à son tour un autre commerçant.

Tous les produits ont vu prix grimper, et particulièrement les produits de première nécessité qui n'ont rien à avoir avec la crise sanitaire. « Je viens d'acheter quelques légumes et fruits, j'ai déjà déboursé 6150 FC, ce petit sachet que tu vois », indique un restaurateur de la place.

La Covid-19 devient l'arbre qui cache la forêt et les commerçants continuent à mentir comme un arracheur de dents en haussant



les prix. Devant cette situation, le service de contrôle des prix est toujours sous silence. Soit il est dépassé par les événements, soit il

est complice.

Zaki Ahmed Abou, le directeur de la structure des prix montre que c'est du n'importe quoi. « Les

citoyens en font trop et reviennent nous accuser », dit-il. Et, pour le cas de la SCP, « ces taxes sont la loi. Les commerçants payaient avant, une taxe d'emmagasinage à la chambre de commerce, payaient des droits portuaires et des dockers. Or aujourd'hui ces taxes sont règlementées et transférées à un guichet unique de la SPC pour le bien de tous », indique Saïd Hamza Jaffar, responsable de la SCP.

Devant cette crise qui s'amorce dans l'île, les commerçants, les douaniers, la SPC se renvoient la balle en s'accusant de contribuer à cette hausse brutale des prix qui impacte directement le petit consommateur.

Nabil Jaffar

MICRO-FINANCE

Les Sanduk sommés d'appliquer scrupuleusement les lois bancaires

Depuis mercredi dernier, au siège de l'Union des Sanduk de Mohéli, les agents de cet organisme mutualiste de micro-finance bénéficient d'une formation organisée par la Banque centrale des Comores sur la mise en place des lois bancaires.

Deux cadres de la Banque centrale des Comores (BCC) sont déployés à Mohéli pour dispenser une formation de 5 jours destinée aux agents des Sanduk de Mohéli, notamment les membres des conseils administratifs, ceux des équipes techniques ainsi que les gérants et les agents de crédits.

La formation est basée sur les lois et les réglementations bancaires en vigueur. C'est un programme mis en place par la BCC dans le but de superviser les banques et autres institutions financières, dont les Sanduk. Une stratégie qui vise, selon les organisateurs, à s'assurer de l'application des différentes structures et lois ainsi que les notes circulaires.

Il s'agit d'une loi votée par l'assemblée nationale et promulguée par le gouvernement et dont la Banque centrale est chargée de l'exécution. L'administration des Sanduk est donc strictement appelée à se conformer à la réglementation pour éviter des difficultés et surtout des sanctions qui peuvent émaner de la BCC. Cette dernière a donc pris cette initiative de former les agents de ces banques communautaires afin de

mieux appréhender les lois bancaires.

« La BCC est là pour veiller à l'évolution de l'économie du pays et il ne peut pas y avoir une évolution économique dans un pays si les banques ne s'investissent pas », précise Abdoulatif Andjilane Directeur de l'Union des Sanduk à Mohéli.

« Le renforcement des connaissances de ces agents sur les lois bancaires vient à point nommé pour permettre à la BCC de garantir à sa clientèle le respect des normes notamment sur la liquidité, solvabilité mais également l'équilibre de la structure de finance. C'est aussi un moyen de faciliter l'accès au crédit à la population » a-t-il rassuré.

Riwad



CONFLIT VOUVOUNI/NDROUANI :

Une enseignante de Ndrouani expulsée de son village

Une enseignante de Ndrouani est chassée de son village pour avoir refusé de démissionner de son école sise à Vouvouni, où elle enseigne depuis plus de 10 ans. Les deux localités s'opposaient fin juillet dans une affaire foncière qui a fait un mort coté Ndrouani.

Le conflit foncier entre Vouvouni et Ndrouani qui a fait un mort et des bles-

sés fin juillet, continue malheureusement de faire parler de lui. Nous avons appris de source bien au fait du dossier l'expulsion à Ndrouani d'une enseignante qui a refusé de démissionner de l'école Ibn Kaldoun sise à Vouvouni, et où elle enseigne depuis au moins 11 ans.

L'enseignante a fait un choix difficile mais plein d'amour puisqu'elle a préféré quitter son village que de tourner le dos à ses élè-

ves surtout que, cela va sans dire mais c'est encore mieux en le disant, l'école en question, les élèves encore moins, n'ont strictement rien à avoir avec ce conflit inter-villageois.

Un soir vers 21h, un comité local s'est présenté chez elle pour lui intimer l'ordre de faire ses valises si elle tenait à garder son poste d'enseignante dans cette école, au lieu de suivre ses autres collègues enseignants qui n'ont

pas osé tenir tête au village. La dame avait déjà fait son choix : l'école et ses élèves. Elle a informé son mari de Mitsoudjé. Ce dernier a tenté une médiation auprès du chef du village de Ndrouani, ça n'a pas donné les fruits escomptés. Sa femme est depuis devenue résidente de Mitsoudjé.

Nassuf Ben Amad

JUSTICE :

Sambi entame sa 4e année de détention provisoire

En ce mois d'août 2021, l'ancien président Ahmed Sambi a entamé sa quatrième année depuis qu'il est détenu par la justice sous un régime de mandat de dépôt le 19 août 2018 (il a été placé en résidence surveillée par le ministère de l'intérieur pendant trois mois, avant le placement sous mandat de dépôt).

Il y a des dates qu'on n'oublie jamais. La semaine dernière, la famille politique de l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi a tenu une cérémonie symbolique pour marquer le début de sa 4e année de détention. Celui dont le procès est annoncé pour « la fin de

l'année » a été en effet placé sous mandat de dépôt depuis le mois d'août 2018, après trois mois de résidence surveillée décidée par le ministère de l'intérieur.

L'annonce de l'imminence de son procès prévu pour la fin de cette année à en croire le porte-parole du gouvernement, n'a fait que mobiliser davantage les proches de l'ancien président des Comores entre 2010 et 2016. « Cela fait quasiment 4 ans (en réalité on entame la 4e année, Ndlr) que Sambi est détenu. C'est la première fois dans l'histoire de la justice comorienne qu'un prévenu est détenu pendant plus deux ans sans être entendu par un juge. La date du procès est fixée en

conseil des ministres. Étonnant ! », tonne Me Mahamoudou Ahamada, son avocat.

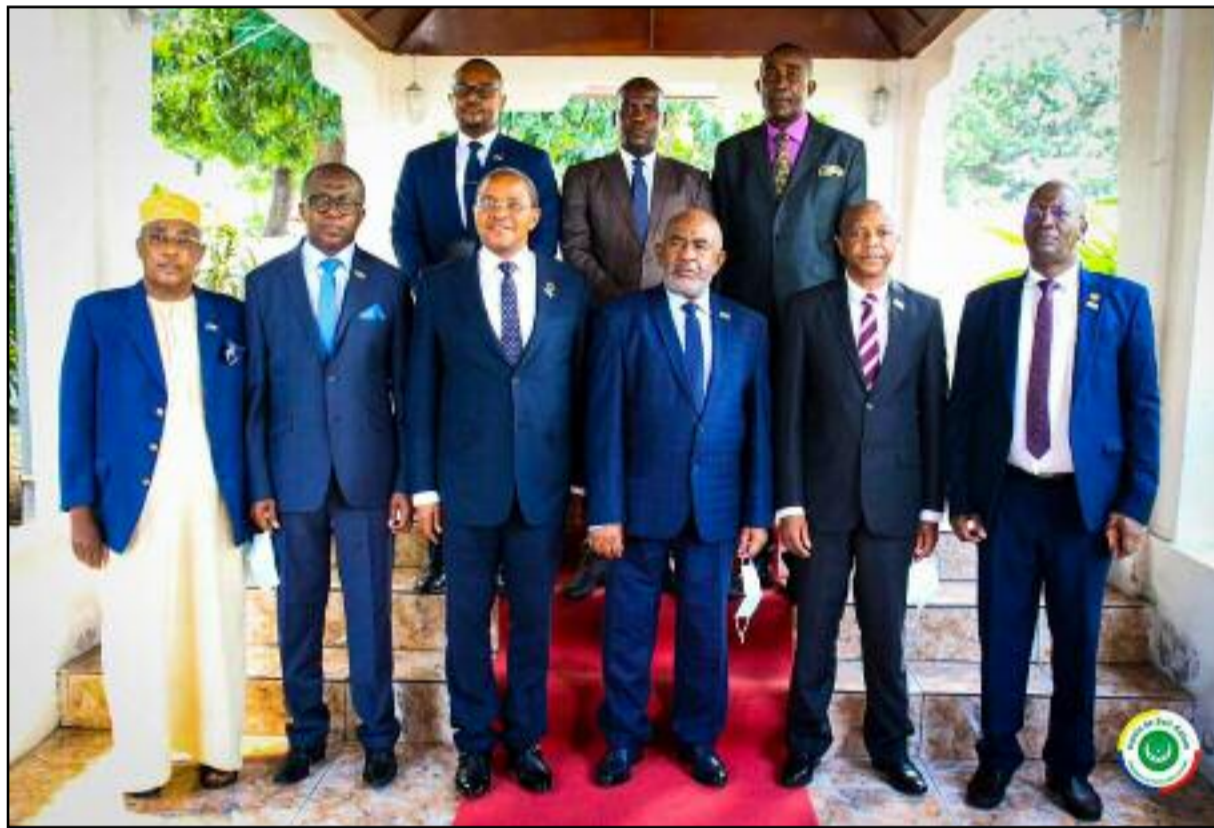
Il y a moins d'un mois le porte-parole du gouvernement a annoncé l'ouverture des procès du gouverneur déchu d'Anjouan Salami Abdou Salami le 31 août, et celui de l'ancien chef d'État Ahmed Sambi avant la fin de l'année. « Quand ils ont décidé la date de son jugement, pourquoi ne pas en faire autant pour sa peine ? », ironise celui qui affirme n'avoir jamais été tenu informé de la tenue de ce procès par la justice, ce qui lui revient de droit en tant qu'avocat du prévenu.

Andjouza Abouheir



COOPÉRATION ENTRE MORONI ET DAR ES SALAM

L'ancien président Kikwete reçu à Beit Salam



Porteur d'un message de la présidente de Tanzanie, l'ancien président de la République unie de Tanzanie Jakaya Mrisho Kikwete a été reçu ce lundi à Beit Salam. Les discussions portaient sur les liens de fraternité et d'amitié entre les deux pays.

L'ancien président de la République de Tanzanie (2005 à 2010) séjourne depuis hier lundi dans notre pays. Dès son arrivée, Jakaya Mrisho Kikwete a été reçu au palais présidentiel de Beit Salam par le chef de l'Etat Azali Assoumani. « Je suis envoyé par l'actuelle présidente de Tanzanie pour transmettre un message de paix au chef de l'Etat comorien », indique cet émissaire qui se réjouit que la rencontre ait été fructueuse et importante.

Parlant du message, le conseiller diplomatique du chef de l'Etat, Ambassadeur Ahamada Hamadi

montre qu'il s'agit d'un message d'amitié et de fraternité adressé au Président Azali par son homologue tanzanienne. Et pour concrétiser et renforcer cette amitié, il évoque un éventuel voyage de la présidente de Tanzanie, Samia Suluhu Hassan.

« Même souhait ardent pour son homologue comorien prochainement », précise-t-il. Interrogé si la question des opposants du régime qui se trouvent en Tanzanie a été évoquée dans ce tête à tête, le conseiller diplomatique du chef de l'Etat répond que cette question n'avait pas de place. « Le président Azali sait pertinemment qu'une fois qu'on gouverne un pays, il y a toujours des opposants. Donc, cette question ne le préoccupe pas », rétorque-t-il, tout en regrettant certains actes de l'opposition. « Il y a une différence entre opposer à un régime et salir un pays », conclut-il.

Ibnou M. Abdou

HAUSSE DES PRIX

Une réponse partielle aux doléances de la société civile

Alors que le collectif de la société civile contre la vie chère exige du gouvernement la baisse des tarifs de communication, des produits de première nécessité accessibles et stables et la baisse des taxes douanières, le gouvernement a rebondi partiellement sur la question des taxes douanières, en atténuant la taxation des produits de consommation courante. Un problème de moins sur trois exigences qui impactent la vie quotidienne des comoriens.

Le collectif des associations de la société civile contre la vie chère a demandé au gouvernement la réduction des taxes douanières, l'application stricte des

mesures suite aux accords d'Anjouan de 2020, le retour des tarifs des communications mobiles d'avant le 15 août et enfin plus de disponibilité, stabilité, et accessibilité des produits de première nécessité. Le gouvernement s'est montré relativement attentif aux revendications du collectif, mais en partie.

Dans une note signée hier lundi par le ministre des finances, portant mesures spécifiques pour le calcul du fret maritime dans la détermination des taxes douanières des marchandises importées, il est stipulé à l'article 1er que « afin d'atténuer l'inflation des prix des produits à la consommation, les montants du fret et de l'assurance entrant en contact dans la détermination de la valeur en

douane des marchandises à l'importation sont désormais ceux en cours jusqu'à la date du 31 mars 2021, et ce quelle que soit la provenance de la marchandise », lit-on dans le dit article.

La même note fait savoir, qu'« il est accordé par ailleurs des facilités pour l'enlèvement des importations aux opérateurs n'ayant pas de contentieux avec l'administration des douanes depuis au moins les 6 derniers mois précédents la signature du présent arrêté ». Cet arrêté a été motivé par les prestations douanières caractérisées par les réévaluations des conteneurs ayant fait l'objet de doléances du secteur privé lors du dialogue public-privé en août 2020.

Si le problème de la hausse des taxes douanières est presque résolu, ce n'est pas le cas pour la pénurie des denrées alimentaires. Rappelons que le 03 juillet dernier, le secteur privé, le gouvernement et l'Uccia avaient tenu une réunion dans le but de trouver une solution palliative pour sortir de l'impasse causée par la rareté des produits carnés. Sur ce,

les adversités externes ont été clairement identifiées à l'instar de la hausse des prix des produits et du fret ou encore les retards dans le transport. Quant à la hausse des tarifs des communications, le gouvernement reste toujours silencieux face à cette doléance des consommateurs.

Andjouza Abouheir

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

RELIGION

L'origine d'achoura et ses rétributions exposées aux CLAC de Nioumachoi

Jeudi 19 août dernier correspondant au 10ème jour du premier mois du calendrier musulman (muharram) 1443, de nombreux croyants ont observé un jeûne en guise de souvenir de cette date historique appelée Anchoura. Une journée précédée de celle de Tassuan célébrée la veille. Quelle est l'origine de ces deux commémorations ? Quelles sont ses rétributions ? Les adhérents du CLAC de Nioumachoi à Mohéli ont eu l'honneur de suivre les explications des historiens invités pour l'occasion.



Assane Nassor et Loukmane Yssouf respectivement historien et étudiant à la faculté Imam Chafioun de l'université des Comores se sont exprimés tous les deux sur ce sujet pour éclairer les adhérents du CLAC et du club Lune des îlots sur les origines de la commémoration d'Anchoura. Selon leurs explications suivies des témoignages de la chaîne de transmission, l'Anchoura est le nom d'un événement religieux en islam qui a eu lieu le 10ème jour de Muharram, premier mois de l'année du calendrier

musulman. Il s'agit d'une commémoration pour les sunnites comme pour les chiites. Anchoura fait référence au nombre 10 (anchara en arabe).

L'imam Mouslim a rapporté qu'Abdullah Ibn Abbas a dit : « le messenger d'Allah (psl) est arrivé à Médine et a trouvé des non-croyants parmi les enfants d'Israël qui accomplissaient le jeûne d'Anchoura. Ils furent interrogés à ce sujet. Ils répondirent « c'est en ce jour que Dieu a donné la victoire à Moussa et aux fils d'Israël sur pharaon, aussi nous jeûnons ce jour afin de le commémorer ». Alors le pro-

phète (psl) dit « Nous sommes plus proches de Moussa que vous ». C'est-à-dire nous avons la même religion que Moussa à savoir l'islam. C'est alors que le prophète ordonna aussitôt de jeûner ce jour (de façon recommandée, surérogatoire et non obligatoire).

Le messenger (psl) a recommandé de jeûner aussi le jour de Tassuan, le neuvième jour du Muharram, une manière de nous distinguer des fils d'Israël (juifs) qui jeûnent le 10 de ce mois uniquement. « Si je vis jusqu'à l'année prochaine je jeûnerai le 9ème jour » [rapporté par Mouslim].

C'est aussi le jour où Dieu a accepté le repentir d'Adam et où il a sauvé l'arche de Noé. C'est également ce jour là que Houssein le fils d'Ali Ibn Abi Talib fût assassiné. Il a été rapporté dans le hadith que le jeûne d'Anchoura expie les péchés de l'année précédente. « Nous ne pouvons que remercier nos conférenciers de la clarté qu'ils ont pu nous apporter sur des sujets qu'on ignorait complètement » témoigne Diana Salim une participante.

Riwad

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



La Mission de l'Organisation pour les Migrations en Union des Comores publie un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** pour

Un prestataire pour la conceptualisation et développement d'une campagne de sensibilisation et production des outils de communication dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes en Union des Comores

Contexte

Dans le cadre du projet « Améliorer les capacités de référencement et de prise en charge des cas de traite de personnes aux Comores et à Maurice » en coordination avec le Ministère de l'intérieur, de la Décentralisation et de l'Administration territoriale chargé des Relations avec les Institutions (MinINT), l'OIM souhaite recruter une agence de marketing/communication (ci-après « Prestataire ») pour conceptualiser et développer, une campagne de sensibilisation à travers la production d'outils de communication. La campagne sera diffusée par des moyens médiatiques sous forme de spot radio et télévisé.

Responsabilité du Prestataire :

Il aura pour responsabilités d'accomplir les activités suivantes sur une période de 45 jours de travail nonconsécutifs :

1. Établir le cadrage méthodologique de la mission, identifier le diagnostic et les besoins en participant à un briefing initial avec l'OIM puis et à des consultations avec les acteurs pertinents ;

2. Rédiger un brouillon du plan de la campagne incluant :

- Les différentes catégories de cibles, et des messages d'information, et de communication pertinente.

- Les formats de diffusion (pour au minimum 1 spot radio en langue comorienne et 1 spot télévisé en langue comorienne avec des sous titres en français) les plus appropriés.

3. Soumettre un plan de la campagne et le finaliser sur la base des inputs qui

seront émis par l'OIM puis par le MinINT Int au cours des différentes consultations qui seront organisées.

4. Produire et soumettre des outils de la campagne (au minimum 1 spot radio en langue comorienne et 1 spot télévisé en langue comorienne avec des sous titres en français) selon les détails convenus et les finaliser sur la base de l'ensemble des inputs reçus de l'OIM puis du MinINT.

Profil du Prestataire

- Être une agence de communication, légalement constituées, ayant au minimum trois (3) ans d'existence;
- Avoir une expérience démontrée dans le domaine de la communication institutionnelle et communautaire, sensible aux spécificités locales ;
- Avoir une expérience démontrée en termes de production d'outils de communications ;
- Une expérience de travail sur une action similaire ou assimilée avec une agence des Nations unies serait un avantage.

Comment manifester un intérêt

La version complète des Termes de Référence (TDR) de cet AMI peut être obtenue en version électronique sur demande à l'adresse suivante : IOIMadagascar@iom.int. Les agences de marketing/communication intéressées sont invitées à manifester leur intérêt en soumettant leur dossier complet selon les instructions disponibles dans les TDR de cet AMI avant le 6 septembre 2021 à l'adresse IOIMadagascar@iom.int, avec la mention « AMI/2021-001-KM10 » en objet de l'email. Les dossiers reçus après la date limite ne seront pas pris en considération.

PRESSE ÉCRITE

Abouhariat Said Abdallah, la nouvelle rédactrice en chef d'Al-watwan

Jusqu'ici, responsable de la rubrique santé depuis 2014, Abouhariat Said Abdallah est la nouvelle rédactrice en chef du journal Al Watwan. Cette journaliste qui a rejoint le quotidien depuis 2008 est la 3ème femme à occuper ce poste après feu Samniya Bounou et Faiza Soulé. Elle succède donc à Abdallah Mzembaba démissionnaire pour raisons de santé.



La rédaction du quotidien Al-Watwan a désormais, un nouveau chef. Ainsi, Abouhariat Said Abdallah, vient d'être élue nouvelle rédactrice en chef du journal d'Etat. L'élection a eu lieu samedi 21 août dans les locaux du journal. Pour la cheffe de la rédaction les priorités les plus ardentes sont entre autre le pluralisme du journal. « Je souhaiterais que le journal soit tout près de ses lecteurs partout où ils se trouvent », souhaite cette journaliste qui a rejoint la maison depuis décembre 2008. Seule candidate aux élections, elle a obtenu 64% des voix et reste reconnaissante envers ses collègues qui lui ont accordé leur

confiance. « Je suis la rédactrice en chef de tout le monde. Nous sommes tous appelés à travailler ensemble pour le bien être de la boîte », poursuit-elle.

La nouvelle patronne de la rédaction souhaiterait mettre l'accent sur l'équilibre de l'information tout en respectant bien sûr la ligne éditoriale du journal. « Al-watwan est un service public et tout le monde doit s'y retrouver pour le développement du pays. J'appelle donc les gens à venir s'exprimer »,

promet-elle.

Au journal depuis 2008, Abouhariat Said Abdallah animait la rubrique santé mais cela ne signifie pas qu'elle ignore les problèmes majeurs de la boîte. « Je vais me battre jusqu'à ce que les conditions de travail d'Al-watwan trouvent une solution totale ou partielle », annonce-t-elle, avant d'ajouter que « Je suis sûre qu'avec l'appui de la direction, nous pouvons trouver une issue ». Après son élection, le secrétaire de rédaction se réjouit quant à

lui parce qu'il y a eu un processus qui a pris fin dans les conditions classiques. « Maintenant, nous avons le devoir de l'accompagner pour le bien de notre pays et du journal. Je m'attendais à ce qu'elle soit élue. Et moi personnellement, j'apporterais le meilleur de moi-même pour assurer le succès de ses nouvelles fonctions car, l'intérêt de l'entreprise prime sur les humeurs des uns et des autres », conclut AS Kemba.

Ibnou M. Abdou

Abouhariat Said Abdallah, rejoint le journal Al-watwan en tant que stagiaire en novembre 2008 avant d'être journaliste depuis décembre jusqu'à nos jours. Diplômé d'une licence en Lettres, Langues et Littérature Française, elle a fait ses études à la faculté des Lettres, Université du Caire, en Egypte de 2003 à 2007. Au début de la pandémie, elle était consultante en médias de la Coordination Nationale chargée de la prévention et la lutte contre la Covid-19 aux Comores.

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Le Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Moroni en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation, de l'administration Territoriale, chargé de relations avec les institutions publie un **Appel à Candidature** pour

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT(E)/FORMATEUR NATIONAL(E) pour la Préparation et animation d'un atelier de formation et de renforcement de capacités sur les outils standardisés et adaptés au contexte national pour l'identification et la prise en charge des cas de traite de personnes aux Comores

CONTEXTE

En tant qu'agence des Nations Unies chef de file dans le domaine de la migration, l'OIM agit avec ses partenaires en vue de contribuer à relever concrètement les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires, favoriser la compréhension des questions de migrations, promouvoir le développement économique et social à travers les migrations, et œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants. Dans le cadre du financement du Gouvernement américain, l'OIM met en œuvre le projet « Améliorer les capacités de référencement et de prise en charge des cas de traites de personnes aux Comores et à Maurice », dont l'objectif général est de contribuer aux efforts des gouvernements et autres acteurs nationaux à lutter contre la traite des personnes ; et procède au recrutement d'un/e Consultant/e formateur national/e pour la préparation et animation d'un atelier de formation et de renforcement de capacités sur les outils standardisés et adaptés au contexte national pour l'identification et la prise en charge des cas de traite de personnes aux Comores.

ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES

Dans ce contexte, le/la consultant/e réalisera les principales actions suivantes :

- 1) Prise de contact, élaboration d'une note méthodologique et des contenus de formation:
 - a) Participer à un briefing d'introduction de cadrage avec l'OIM portant sur les attentes de l'OIM et sur les objectifs associés au projet, et pour prise de connaissance de l'ébauche d'agenda de formation. Passer en revue l'ensemble de la documentation.
 - b) Sur la base du briefing d'introduction, proposer une note méthodologique générale pour l'animation et facilitation de la formation, ainsi qu'une proposition d'agenda final de formation pour une durée de trois jours, et présenter la proposition à l'OIM.
 - c) Sur la base de l'agenda final de formation validé par l'OIM, préparer et remettre à

l'OIM, les contenus de formation (présentations et documents ressources, éventuels supports des travaux de groupe, jeux de rôles, etc.).

2) Facilitation et co-animation de la formation :

- a) Faciliter/co-animer la formation de trois jours en veillant à répondre aux besoins des participants.
- 3) Rédaction et remise d'un rapport/compte rendu de la formation :
 - a) Réaliser un rapport/ compte rendu de la session de formation incluant les leçons apprises et recommandations ressorties de ladite formation.

COMMENT SOUMETTRE LA CANDIDATURE

Les TDRs détaillés en version électronique peuvent être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

IOMMadagascar@iom.int Les candidatures comprenant un CV détaillé et une lettre de motivation avec les contacts et détails de deux références professionnelles, une brève proposition narrative (5 pages maximum) présentant la manière dont la consultance sera réalisée y compris les lignes forces de la méthodologie ainsi que une proposition de frais de consultance doivent être envoyés à l'adresse e-mail suivante :

IOMMadagascar@iom.int avant le **6 septembre 2021** avec dans l'objet de l'email la mention : « **Candidature 2021-004-KM10** ». Les candidatures incomplètes et/ou reçues après la date limite seront rejetées

TRANSPORT MARITIME

Bras de fer à Mohéli entre la garde-côte et le trésorerie

Entre les commandants des vedettes de type kwassa assurant la ligne Fomboni-Dodin (Mutsamudu) et la garde-côte d'un côté, le trésor public de l'autre côté, le courant ne passe pas. L'origine de ce malentendu n'est autre que la destination d'un recouvrement de 2000 FC versé par chaque vedette qui part. Ce dimanche aucune vedette n'a pu quitter la plage du Bazar à Fomboni. Le trafic a pourtant repris timidement ce lundi mais sans la présence de l'équipe de garde côte.

Le dimanche dernier sur la plage du Bazar où partent en principe les vedettes à destination de Dodin, les passagers avec leurs colis sont abasourdis. « Aucune vedette ne doit quitter cette plage jusqu'à ce qu'on nous explique qui va assurer notre sécuri-

té une fois que nous avons des problèmes en pleine mer ou qu'on nous dise où va notre argent », lâche le commandant Tarzan lorsque nous l'avons approché pour en savoir plus. Selon Tarzan, les 2000 FC versés par chaque vedette qui part étaient destinés aux agents de la garde-côtes pour leurs crédits téléphoniques et leurs taxis. « Si nous avons des difficultés en mer, la garde-côte intervient sans nous demander en retour quoi que ce soit », reconnaît ce commandant chevronné.

Cependant, le trésor public aurait reçu l'ordre depuis Moroni d'assurer le recouvrement relatif aux colis, passagers et vedettes pour le verser sur un compte à la banque centrale. « La garde côte n'effectue pas de recouvrement, s'il y a des indemnités à percevoir cela relève de l'État major et du ministère des finances. Nous ne faisons

qu'exécuter des ordres », explique Ahmed Elanrif Ali (Bamhou), le TPG insulaire lorsque nous l'avons contacté par téléphone. « Ce ne sont pas ces 2000 FC qui financent en tout cas les opérations de sauvetage et la garde-côte est une institution financée par l'État », précise Bamhou.

Ce lundi le trafic maritime de Kwassa a repris timidement mais sans les agents de garde-côtes qui d'habitude, selon d'autres sources, sont là à la sortie et restent en contact avec les vedettes jusqu'à leur arrivée. Ce problème ne s'est pas posé sur la ligne Hoani-Chindini peut-être parce que à Chindini la garde-côte n'a pas la main mise. « C'est un comité qui gère » apprend-t-on.

L'énigme dans cette histoire c'est que depuis longtemps, les recouvrements sur ces plages étaient assurés par les agents de la



première dame de l'île Mme Fatima Hamidi sans que personne ne lève le petit doigt. Et la garde-côte ne percevait aucun rond, selon tous nos témoignages. Dès que l'ordre a été donné au trésor public de prélever

ces taxes, la garde-côte hausse le ton. « C'est un malentendu qui sera en tout cas résolu rapidement », rassure le TPG de Mohéli.

Riwad

FOOTBALL, MERCATO

Retour d'Ibroihim Youssouf (ex-Nouadhibou) à Volcan Club



Une saison après avoir rejoint le FC Nouadhibou en Mauritanie, Ibroihim Youssouf est déjà de retour à Moroni. L'attaquant international comorien retrouve le Volcan Club. Son retour rentre dans le cadre du plan de relance du club d'Iroungudjani sur la scène nationale.

Il n'ira pas au bout de son contrat avec le FC Nouadhibou. Arrivé en novembre dernier dans la deuxième ville de Mauritanie pour deux saisons, Ibroihim Youssouf ne poursuivra pas l'aventure. Non conservé à l'is-

sue de la saison écoulée, il rentre au bercail et s'est engagé ce samedi avec Volcan Club de Moroni. Son dernier club avant l'aventure mauritanienne. L'ancien attaquant d'Enfants des Comores et d'African Stars (Namibie) fait partie « d'un plan de relance ambitieux du club de la capitale » d'après Fahardine Mroivili, directeur sportif de Volcan Club. Un nouveau projet sportif à l'occasion des 50 années d'existence du club.

Arrivé en même temps à Nouadhibou, son compatriote et ancien coéquipier Faouz Faidine poursuit quant à lui l'aventure. Le

milieu de terrain de 27 ans a repris la préparation de pré-saison du FCN sous la direction de coach Amir Abdou. Ils entreront en lice dans trois semaines au premier tour préliminaire de la CAF Champions League face au ESAE FC du Bénin. Quant à Volcan Club, les choses pourraient se compliquer durant le mercato. Certains joueurs dont des cadres seraient tentés par des nouveaux challenges. C'est le cas déjà du défenseur Habib Youssouf qui a rejoint le Djabal FC d'Ikoni, fraîchement promu en D1.

Boina Houssamdine

BURKINA FASO

Ouverture le 11 octobre du procès de l'assassinat de Thomas Sankara

Le procureur militaire près du tribunal de grande instance de Ouagadougou a annoncé mardi soir que le procès des personnes mises en cause dans l'assassinat du capitaine Thomas Sankara et de ses douze compagnons s'ouvre le lundi 11 octobre prochain à 9 heures au Burkina Faso.

Le procès est délocalisé dans la salle des Banquets de Ouaga 2000 et sera public, souligne un communiqué de la justice militaire.

En avril dernier, la justice burkinabè a procédé à la mise en accusation d'une dizaine de personnes dont le président déchu Blaise Compaoré, dans le dossier de l'assassinat de Thomas Sankara.

Les inculpés sont poursuivis notamment pour "crimes d'attentat à la sûreté de l'Etat, d'assassinat, de faux en écriture publique, de recel de cadavres, etc... ou de complicité de ces infractions".

En outre, sur demande de la justice burkinabè, en novembre 2018 et en 2021 la France a transmis aux autorités du Burkina des documents déclassifiés, notamment des pièces et des auditions de personnes dans le cadre d'une commission rogatoire internationale.

L'ex-président du Burkina Faso Blaise Compaoré, principal accusé dans cette affaire, pour "attentat à la sûreté de l'État, complicité d'assassinat et recel de cadavres", vit en Côte d'Ivoire depuis sa chute en octobre 2014.

Depuis 2016 il est sous le coup d'un mandat d'arrêt international.

Thomas Sankara, père de la révolution burkinabè, âgé alors 37 ans, a été tué en 1987 avec douze de ses compagnons dans un coup d'Etat qui avait porté son frère d'arme, Blaise Compaoré au pouvoir.

En 2015, le dossier de l'assassinat de Sankara, considéré comme le "Che Guevara africain", en berne sous le règne de Compaoré, a été rouvert après la chute de ce dernier par une insurrection populaire en octobre 2014.

Dans la foulée, en mai 2015, en présence des membres de leurs familles et de leurs avocats, le gouvernement burkinabè procédait à



Thomas Sankara avec Mitterrand et Abdallah.

l'exhumation des restes du corps du président Thomas Sankara et de ses douze compagnons.

L'enquête balistique avait conclu que le corps de Sankara avait été criblé de balles avant d'être enterré à la sauvette dans un cimetière de Ouagadougou.

En octobre 2020, à l'occasion du 33^e anniversaire de son assassinat, les autorités burkinabè avaient inauguré, à une dizaine de kilomètres à l'est de Ouagadougou, une université portant le nom de Thomas Sankara.

(source, Agence Anadou)